



Plantation d'arbustes :

Crataegus monogyna;

Les espèces arbustives en racines nues seront indigènes et locales :

Cornus sanguinea; Prunus spinosa;

Viburnum lantana;

Sambucus nigra;

Corylus avellana;

Lonicera xylosteum; Ligustrum vulgare ;

Cornus mas; Rhamnus cathartica;

Euonymus europaeus (apprécie les sols suffisamment riches mais accepte les sols ordinaires même calcaires).

Ces arbustes indigènes comprennent différentes hauteurs et périodes de floraisons. La plantation sera dense et à minima d'un plant tous les 50 cm et sur des patchs de forme variée de 50 m² maximum.

Plantation d'arbres :

Les arbres seront plantés tous les un mètre sur une seule ligne. Des patchs d'arbres de 50 m² maximum seront plantés, espacés les uns des autres de 5 mètres. Les essences arborées en jeunes plants avec racines nues (60/90 cm de hauteur) suivantes seront implantées :

Arbres menés en cépée présentant un intérêt mellifère marqué Acer campestre (intérêt mellifère) Castanea sativa (intérêt alimentaire et mellifère) Fagus sylvatica (intérêt alimentaire) Quercus robur (intérêt alimentaire et mellifère) Salix alba

Arbres de haut-jet présentant un intérêt mellifère et/ou alimentaire pour la faune

Tilia platyphillos/cordata Prunus padus / Sorbus torminalis Prunus avium Quercus petraea Castanea sativa Prunus mahaleb

Ces strates évolueront dans l'espace et dans le temps, au rythme des perturbations écologiques et de la régénération naturelle.

Les préconisations ci-dessous seront respectées :

Les végétaux plantés seront certifiés « végétal local » ou équivalent et correspondront à des espèces méditerranéennes Les arbustes/arbres seront espacés de près d'un mètre, sur une rangée selon le principe d'une haie libre (voir schéma ci-dessous)

Plantation en automne/hiver sur une surface de minimum deux mètres de large décompactée (griffe ou herse), puis paillage ou mulch au pied des plantations pour conserver l'humidité et éviter la compétition avec les espèces prairiales et rudérales ; Mise en place des protections des plants contre les rongeurs

Création d'un ourlet herbacé en pied de haie de minimum un mètre de chaque côté; La taille sera limitée au strict nécessaire et permettra de conserver la vigueur des arbres;

Des patchs de haies de 50 m² maximum seront plantés, espacés les uns des autres de 5 mètres.

Préservation des oliviers

Les oliviers matures présents au cœur du site seront préservés en les transplantant dans les espaces verts futurs du site, après avoir été mis en jauges durant la période des travaux.

La transplantation sera réalisée pendant une période favorable, entre le début et le milieu de l'été, pour permettre à l'arbre de s'installer dans un climat plus chaud et favoriser une croissance saine.

Identification des arbres:

Les oliviers à transplanter seront évalués par un écologue botaniste en tenant compte de leur âge, de leur état de santé et de leur importance écologique. Les arbres sélectionnés seront taillés durant l'hiver afin de préparer leur transplantation et améliorer le succès de celle-ci.



TELEHOUSE® 137 Bd Voltaire

01.56.06.40.30

APL DATA CENTER

13400 AUBAGNE

04.42.72.64.27

ADRESSE PROJET CEZANNE Allée de la broquette 13170 LES PENNES

INGENIERIE 84

84306 CAVAILLON CEDEX

Echelle 1:500

106, Avenue Marx Dormoy

01.46.94.91.00 ATELIER Patrick RICHET Bat. A2 Centre de vie Agora,

MasterGrid 1 rue Roland MORENO BP 26958 VALENCE CEDEX 9,

BP 40217 - 40 Avenue de la

Nom du document **GREEN SPACES MASTER PLAN** PLAN DE MASSE ESPACES VERTS

Nom du document :